

● (2220)

Le paiement de ces fonds est une question également importante. Je voudrais que le secrétaire parlementaire en parle ce soir. Aux termes du programme précédent, le programme de contribution aux services communautaires, la municipalité devait construire l'infrastructure, l'aqueduc et le système d'égout puis attendre six mois à un an avant d'obtenir effectivement un remboursement. A une époque où les taux d'intérêt étaient de 3, 4 ou 5 p. 100, cette méthode a pu être acceptable. Cependant, à l'heure actuelle, les petites municipalités doivent emprunter à des taux d'au moins 20 p. 100 l'argent dont elles ont besoin pour réaliser des projets d'envergure comme celui-là qui entraînent des dépenses de un million de dollars par année; elles sont donc aux prises avec des intérêts et avec des frais de centaines de milliers de dollars.

J'ai posé ma question au ministre le 27 octobre dernier, soit le jour même où celui-ci a annoncé son programme. Je lui ai demandé s'il accepterait que dans le cadre de ce programme, le gouvernement fédéral avance des fonds au fur et à mesure que les travaux progressent à de nombreuses municipalités qui doivent financer la réalisation de projets considérables et qui en sont rendues à leurs dernières ressources, afin d'épargner des centaines de milliers de dollars en intérêts. Le ministre m'a répondu qu'il n'avait pas encore arrêté les détails du programme avec le gouvernement provincial et qu'il examinerait volontiers mon idée.

J'espère qu'en répondant ce soir à la Chambre, le secrétaire parlementaire donnera une suite heureuse à mon idée. C'est non pas seulement souhaitable, mais essentiel. En effet, ce ne sont pas seulement trois ou quatre municipalités de ma circonscription qui sont mises en cause, mais bien des douzaines un peu partout en Ontario qui ont choisi d'adhérer au cours des trois prochaines années à l'accord sur la qualité de l'eau de Grands lacs.

Je prie instamment le ministre et le secrétaire parlementaire de donner suite à la proposition que j'ai formulée à la Chambre il y a quelques jours et de faire en sorte que ces municipalités aux abois n'assument pas des charges supplémentaires en ne les obligeant pas à prendre à leur compte les taux d'intérêt pendant six mois ou un an, voire davantage.

● (2225)

M. Roger Simmons (secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement et ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Monsieur l'Orateur, je tiens tout d'abord à remercier encore une fois le député d'Algoma (M. Foster) d'avoir soulevé à nouveau ce soir cette question et je le

L'ajournement

remercie également, au nom du ministre, des bons mots qu'il a eus à l'endroit du ministre, tant ce soir que le 27 octobre lorsque celui-ci a annoncé une augmentation de l'aide accordée aux municipalités pour les installations de traitement des matières d'égout, dans le cadre de l'accord sur la qualité de l'eau des Grands lacs. Cette aide fédérale permettra à l'Ontario de se doter des installations nécessaires pour respecter l'engagement qu'a pris le Canada dans le cadre de l'accord canado-américain sur la qualité de l'eau des Grands lacs notamment en ce qui a trait au traitement des matières d'égout des municipalités.

Le député voulait savoir si le ministre de l'Environnement (M. Roberts) envisagerait d'échelonner les subventions aux municipalités tout au long des travaux de construction plutôt que de les verser seulement à la fin, pour ne pas que celles-ci aient à payer des frais d'intérêt pendant cette période. Nous comprenons très bien ce point de vue. Le 27 octobre dernier, le ministre s'est engagé à discuter de la question avec son homologue provincial, M. Norton. Je ne suis pas en mesure de dire, ce soir si cette discussion a eu lieu.

La proposition du député d'Algoma présente toutefois un problème à cause de la nature même de l'accord en vertu duquel nous subventionnons ce programme d'assainissement. En effet, l'accord lie le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial de l'Ontario et non pas le gouvernement fédéral et les municipalités.

Aux termes de l'accord conclu entre le Canada et l'Ontario, le gouvernement provincial s'engage à remplir les obligations de l'entente canado-américaine; c'est donc dire que la mise en œuvre du programme dépend de la province et que les subventions fédérales sont versées au gouvernement provincial.

J'aimerais préciser qu'en vertu de l'accord conclu avec l'Ontario, le gouvernement de cette province veillera à la construction d'égouts municipaux pour un montant de 355 millions de dollars environ dans le cadre de l'accord international sur la qualité des eaux. La part canadienne de ce montant s'établit à 65 millions, ce qui hausse à 600 millions de dollars le montant d'argent fédéral versé pour aider à remédier au problème de la pollution des eaux au niveau municipal.

Le gouvernement provincial présentera au gouvernement du Canada des états de compte visés pour les dépenses admissibles vers la fin des mois d'avril, de juillet, d'octobre et de janvier de chaque année financière. Les frais de financement provisoires assumés par la municipalité en cours de construction entrent dans les coûts du projet ouvrant droit à l'aide financière prévue aux termes du programme.